

RSA ET EMPLOI

Mon fils a 19 ans. S'il travaille pendant les vacances, vais-je perdre nos droits au RSA ?

Publié le : 09 octobre 2020

NON.

Même s'il travaille à temps plein pendant 2 mois, il serait temporairement "exclu" du mode calcul de vos droits au RSA. S'il travaille moins, votre foyer percevra de la prime d'activité.

Par contre, s'il a l'opportunité également, de travailler tous les week-ends, dans l'entrepôt d'un drive ou comme agent de caisse par exemple, il sera probablement financièrement plus intéressant pour vous tous, qu'il demande à bénéficier de la Prime d'activité en son seul nom. Vous aurez alors chacun votre propre numéro CAF/MSA.

La Prime d'activité est accessible dès 18 ans. Pour plus de renseignements sur la

[prime d'activité](#)

, consulter les fiches descriptives nationales de

service-public.fr

Vous pouvez réaliser des simulations de votre situation sur le site

mesdroitssociaux.gouv.fr

ou contacter nos services départementaux pour plus de renseignements au 03.29.45.76.53. par

[le formulaire de contact](#)

(choix Insertion)



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55